

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

DU 11 MAI 2017

COMPTES 2016

Municipalité

Le président donne lecture des comptes 2016 de la municipalité dont on relèvera les chiffres suivants.

- Charges de fonctionnement	6'816'125.90
- Recettes de fonctionnement	7'662'971.84
- Dépenses d'investissements	5'931'492.99
- Recettes d'investissements	1'590'389.20
- Marge d'autofinancement	846'845.94
- Amortissements comptables	1'828'803.49

Après avoir obtenu les informations demandées, le conseil accepte ces comptes à l'unanimité.

Bourgeoisie

Le président informe également le conseil sur le compte 2016 de la bourgeoisie donnant les résultats suivants :

- Charges de fonctionnement	179'437.10
- Recettes de fonctionnement	183'515.40
- Investissements	59'401.10
- Amortissements comptables	21'701.10

Ces derniers sont acceptés à l'unanimité.

M. David Détraz, vérificateur auprès de la fiduciaire Fidag SA, commente les indicateurs financiers et relève, malgré le problème lié à l'amortissement comptable obligatoire de 10 %, la bonne santé financière de la commune.

Rue des Pestifirés

Le président informe le conseil de la promesse de subvention, par le service cantonal du feu, relative à la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable d'un montant de fr. 10'000.00 payable au plus tôt en 2021....

Le conseil en prend acte.

Gravière des Trappistes

Le président donne lecture du courrier de l'entreprise Implenia SA qui exploite la gravière des Trappistes. Cette dernière s'estime préteritée dans son exploitation, notamment par le dépôt important de matériaux appartenant à Epiney SA et demande la gratuité du prélèvement pour 2017.

Le président propose d'attendre l'analyse de cette requête par la commune de Vollèges.

Le conseil accepte.

Croix de la Dent de Catogne

Le président propose de faire poser une nouvelle croix, l'actuelle étant dans un piteux état.

Le conseil accepte.

Aménagement floraux

Le président soumet au conseil son souhait d'aménager trois points en bordure de routes, soit vers la gare TMR, à l'entrée de Sembrancher (Raiffeisen) et à la bifurcation de la route de Bagnes.

Le conseil accepte.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Sport, loisirs

M. Eric Voutaz soumet au conseil les demandes du ski-club relatives à l'organisation du Droit du Catogne.

Le conseil les accepte.

Il informe le conseil de la volonté de l'organisme Grand-St-Bernard 360 de poursuivre le développement de la Via Francigena, notamment par la mise à jour du site internet.

Bourgeoise

M. Lucien Voutaz informe le conseil de l'obligation de mettre à jour l'étude hydrogéologique sur le site du Larzay qui doit faire partie du dossier de réfection de l'alpage.

Il propose de mandater le bureau Tissières à Martigny qui a déjà effectué le premier rapport.

Le conseil accepte.

Il fait part de la demande de M. Samuel Terrettaz d'engager à nouveau des requérants d'asile. La demande sera effectuée par la bourgeoisie mais M. Terrettaz paiera les frais.

Le conseil accepte.

Salubrité

M. Marclay informe le conseil que la visite de salubrité à eu lieu et que les procédures, soit par la police, soit par l'administration communale, suivent leur cours.